

---

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement  
tenue le mardi 4 avril 2017 à 19 h  
à la Maison du citoyen située au 12090, rue Notre-Dame Est  
Salle J.C. Victorien Roy**

---

**PRÉSENCES :**

Monsieur le conseiller Manuel Guedes, conseiller d'arrondissement  
Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà, conseiller de la ville  
Monsieur le conseiller Richard Guay, conseiller de la ville  
Madame la mairesse Chantal Rouleau, mairesse d'arrondissement  
Madame la conseillère Suzanne Décarie, conseillère de la ville  
Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine, conseillère d'arrondissement  
Monsieur le conseiller Gilles Déziel, conseiller d'arrondissement

**AUTRES PRÉSENCES :**

Madame Dany Barbeau/avocate, directrice d'arrondissement  
Me Alain R ROY/avocat, Secrétaire d'arrondissement

---

**10.01 - Ouverture de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 4 avril 2017.**

La mairesse déclare la séance ouverte à 19 h 00.

---

**MOT D'OUVERTURE DE LA MAIRESSE**

Madame Chantal Rouleau souhaite la bienvenue aux personnes présentes ainsi qu'aux directeurs de services et employés de l'arrondissement.

La mairesse désire inviter la population à participer à la Grande tournée du 375<sup>e</sup> anniversaire au parc Marcel-Léger, les 25, 26 et 27 avril prochains.

Madame Rouleau invite la population à arborer un ruban doré à l'occasion de la journée *in memoriam*, dédiée aux victimes des accidents de la route, journée qui marque officiellement le démarrage de la 11<sup>e</sup> campagne de sécurité routière de l'arrondissement, en collaboration avec les postes de police de quartier de Rivière-des-Prairies et de Pointe-aux-Trembles.

La mairesse désire souligner le départ à la retraite de madame Suzanne Bernard, directrice de la Corporation de développement communautaire de la Pointe. Elle désire la remercier pour toutes ces années d'implication dans son milieu.

Enfin, madame Rouleau souligne qu'encore cette année la Fondation Lola offrira des bourses d'excellence aux athlètes féminins; elle invite toutes celles intéressées à s'inscrire au programme.

---

**CA17 30 04 0095**

**ADOPTION - ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 4 avril 2017 soit adopté tel que soumis

ADOPTÉ

10.02

---

**CA17 30 04 0096**

**RATIFICATION - PROCÈS-VERBAL**

Il est proposé par monsieur le conseiller Manuel Guedes

appuyé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

DE ratifier le procès-verbal du conseil d'arrondissement de la séance ordinaire tenue le 14 mars 2017.

ADOPTÉ

10.03

---

**PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMENTAIRES DU PUBLIC**

Une intervention concernant le suivi du dossier de l'agrile du frêne.

Une demande afin de réaménager le trottoir situé en face de la Coopérative Le courant du quartier.

Une plainte concernant la sécurité et la circulation rapide sur le boulevard Rodolphe-Forget.

Une demande d'aménagement du parc Notre-Dame-de-Fatima.

Une intervention demandant où en sont les démarches dans le projet d'aménagement du parc Clémentine-De La Rousselière.

Commentaire concernant les difficultés de communication à l'occasion du traitement d'une réclamation.

Une demande concernant l'application du Règlement sur les animaux, applicables aux poules.

Une demande de suivi concernant la demande de revoir le trajet du circuit 86 de la STM.

Deux interventions suite aux demandes de l'arrondissement concernant l'occupation illégale du domaine public.

---

**PÉRIODE DE COMMENTAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL**

**Monsieur le conseiller Gilles Déziel** désire souligner la décision de nommer la salle des arbitres de l'aréna Rodrigue-Gilbert en l'honneur de Luc Lachapelle. Il félicite les organisateurs de l'événement « cabane à sucre » à la Place du village, événement qui a attiré 1500 personnes. Enfin, il félicite les jeunes athlètes qui ont participé aux Jeux de Montréal 2017.

**Monsieur le conseiller Manuel Guedes** invite la population à participer à la Coupe Dodget 2017, un tournoi provincial de hockey Pee-Wee et Double-B. Il parle ensuite de développement économique dans l'arrondissement.

**Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà** désire souhaiter de joyeuses Pâques à tous ses concitoyens.

**Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine** désire souligner la participation des citoyens aux séances du conseil d'arrondissement. Elle souligne la présence deux jeunes femmes intéressées par la politique municipale. Elle invite enfin la population à participer à la mise en place du Programme sur les saines habitudes de vie.

**Monsieur le conseiller Richard Guay** invite la population à participer à la prochaine édition du Défi Santé, su 31 mars au 10 mai 2017. Il demande aussi la collaboration de tous au moment où les jeunes enfants sortent leur vélo au printemps. Il demande enfin la coopération des citoyens à respecter la signalisation en matière de stationnement.

**Madame la conseillère Suzanne Décarie** souligne l'immense succès de la première édition de La nuit des débats, tenue à l'arrondissement le 24 mars dernier.

---

**DÉPÔT DE DOCUMENTS**

Aucun dépôt de documents

---

**CA17 30 04 0097**

**SOUTIEN - ORDRE DES ARCHITECTES DU QUÉBEC - DÉMARCHES VISANT L'ADOPTION D'UNE POLITIQUE NATIONALE DE L'ARCHITECTURE.**

ATTENDU qu'en mai 2016, l'Ordre des architectes du Québec (OAQ) a déposé un mémoire intitulé « La qualité architecturale, un chantier à poursuivre », dans le cadre des consultations publiques menées par le ministère de la Culture sur le renouvellement de la politique culturelle du Québec ;

ATTENDU que ce document plaide pour que cette future politique contribue à une plus grande qualité architecturale ;

ATTENDU que les engagements de la Conférence de Paris de 2015 sur le climat obligent les États à revoir leurs pratiques en matière de cadre bâti, afin de diminuer les émissions de gaz à effet de serre, d'améliorer la performance énergétique des bâtiments et de densifier les milieux de vie tout en y améliorant la mixité des usages, afin de favoriser le transport actif et le transport en commun ;

ATTENDU que les municipalités sont des acteurs de premier plan en matière de cadre bâti ;

ATTENDU que le gouvernement du Québec aurait avantage à soutenir les municipalités afin qu'elles puissent instaurer des initiatives en faveur de la qualité architecturale, ce qui leur permettraient de bonifier leur qualité de vie, leur caractère et leur attractivité ;

ATTENDU que les principes avancés par l'OAQ consistent en une vision architecturale en amont des projets, une meilleure coordination entre les ministères et organismes, l'exemplarité de tous les maîtres d'ouvrages publics et la participation citoyenne ;

ATTENDU que le projet de revitalisation de la rue Sherbrooke et ses abords repose sur la mise en valeur de plus de 35 hectares de terrains principalement situés à l'intérieur du TOD de la gare de Pointe-aux-Trembles, le long du parcours d'entrée de ville, sur lesquels s'installeront à terme plus 3 000 nouveaux ménages dans un environnement valorisé par les standards architecturaux réclamés lors des consultations citoyennes et par la présence de nombreux milieux naturels protégés ;

ATTENDU que l'arrondissement mène actuellement plusieurs actions s'inscrivant dans la revitalisation du secteur du Vieux-Pointe-aux-Trembles dont l'aménagement de la place du Village-de-la-Pointe-aux-Trembles qui a remporté de nombreux prix, tels que le Mérite 2016 décerné par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, le prix ESTim 2016 par la Chambre de commerce de l'Est de Montréal et le prix Monde municipal par l'Institut d'administration publique du Québec, et fait rayonner le caractère patrimonial du quartier Pointe-aux-Trembles ;

ATTENDU que l'arrondissement a permis la restauration d'un bâtiment patrimonial, soit le couvent des sSurs de la Congrégation Notre-Dame en y aménageant la Maison du citoyen, en plus de permettre aux citoyens d'avoir accès à la magnifique salle des Couventines offrant un point de vue unique sur le fleuve St-Laurent ;

ATTENDU que l'arrondissement héberge, sur son territoire, plusieurs institutions publiques de tout acabit qui façonnent, à la fois, notre tissu urbain et social par leurs fonctions essentielles et leurs attributs architecturaux intrinsèques ;

ATTENDU que l'arrondissement organise des charrettes d'idéation et des ateliers de codesign sur l'aménagement de divers projets sur son territoire, tels que les maisons des jeunes de Rivière-des-Prairies et de Pointe-aux-Trembles, le futur lieu culturel et communautaire Espace Rivière et l'ancienne emprise ferroviaire de Pointe-aux-Trembles ;

ATTENDU que l'arrondissement Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles a organisé un concours de design pour l'aménagement de la Plage de l'Est, un site qui deviendra une référence dans l'accès aux berges dans la région métropolitaine;

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

D'appuyer les recommandations de l'OAQ présentées dans son mémoire intitulé « La qualité architecturale, un chantier à poursuivre », déposé dans le cadre des consultations publiques menées par le ministère de la Culture sur le renouvellement de la politique culturelle du Québec.

De soumettre au gouvernement du Québec la nécessité d'adopter une politique nationale de l'architecture.

ADOPTÉ

12.01 1176951014

---

**CA17 30 04 0098**

**IMPLANTATION DE BRETelles D'ACCÈS - AUTOROUTE 25 - ENTRE LE BOULEVARD HENRI-BOURASSA EST ET LE BOULEVARD PERRAS.**

ATTENDU QUE l'aménagement du pont Olivier-Charbonneau de l'autoroute 25 entre Montréal et Laval a été conçu pour faciliter la circulation des automobilistes vers la Rive-Nord et que les besoins des Montréalais n'ont pas été pris en considération;

ATTENDU QUE l'ajout de bretelles d'une sortie et d'une entrée supplémentaires sur l'autoroute 25 entre le boulevard Henri-Bourassa et le pont Olivier-Charbonneau permettrait de mieux desservir la population, car aucune entrée et sortie ne sont situées sur le territoire de Rivière-des-Prairies, ce qui cause une importante congestion pour les citoyens prairivois qui se dirigent vers les boulevards Henri-Bourassa, Maurice-Duplessis, Perras et Gouin;

ATTENDU que le ministère des Transports du Québec reconnaît la faisabilité technique d'aménager une bretelle d'entrée et de sortie supplémentaires sur l'autoroute 25 dans le rapport Étude de circulation pour l'implantation d'une sortie/entrée entre Maurice-Duplessis et Perras sur l'autoroute 25 datée du 26 janvier 2015;

ATTENDU QUE la congestion sur la voie de service causée par l'absence de sortie et d'entrée entre le boulevard Henri-Bourassa et le pont Olivier-Charbonneau durant les heures de pointe occasionne des inquiétudes légitimes quant à la sécurité de ce tronçon en cas d'incident majeur;

ATTENDU QUE la population de Rivière-des-Prairies a connu une croissance de 12% depuis 15 ans pour s'établir à 57 503 habitants, soit près de la moitié de la population de l'arrondissement Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles;

ATTENDU QUE Rivière-des-Prairies connaît une expansion considérable, compte tenu du fort pouvoir d'attraction que l'arrondissement exerce auprès des familles, en offrant un grand potentiel de développement urbain tant par ses zones et ses parcs industriels que par ses projets résidentiels;

ATTENDU QUE l'arrondissement mène une campagne de valorisation de son territoire pour retenir les familles et stopper l'exode vers la banlieue des Montréalais qui est facilité par l'aménagement de ce pont;

ATTENDU QUE cette sortie et cette entrée favoriseraient une meilleure desserte de la zone commerciale sans transit dans les zones résidentielles et un accès facilité au Cégep Marie-Victorin et à l'hôpital Rivière-des-Prairies;

ATTENDU QUE 4 064 emplois répartis dans 289 établissements d'affaires ont été répertoriés en 2015 dans les secteurs d'emplois délimités par le périmètre de l'autoroute 25 à l'ouest, les voies ferrées du CN au sud, le boulevard Maurice-Duplessis au nord et le boulevard Rivière-des-Prairies à l'est;

ATTENDU que l'arrondissement Montréal-Nord est aussi favorable à une bretelle de sortie et d'entrée supplémentaires qui lui permettraient de rendre plus accessible un important projet de développement à l'ouest de l'autoroute 25, en plus de mieux desservir la population qui réside dans ce secteur;

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

QUE l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles demande formellement au ministère des Transports du Québec de prioriser le projet d'aménagement d'une bretelle de sortie sur l'autoroute 25 entre le boulevard Henri-Bourassa et le pont Olivier-Charbonneau ainsi que l'ajout d'une entrée supplémentaire en direction sud, puisque le MTQ reconnaît la faisabilité technique d'un tel projet;

QU'une copie certifiée de la résolution soit transmise au ministre des Transports du Québec, au ministre responsable de la région de Montréal, au député de La Fontaine et à Concession A25.

ADOPTÉ

12.02

---

**CA17 30 04 0099**

**OCTROI - CONTRAT - AXIA SERVICE - AUTORISATION - DÉPENSE -ASSURER L'ACCUEIL, LA SURVEILLANCE, L'ENTRETIEN ET LA GESTION DE L'OCCUPATION DES LOCAUX - CENTRE RÉCRÉATIF RIVIÈRE-DES-PRAIRIES, -APPEL D'OFFRES NUMÉRO 17-15808**

Il est proposé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

D'octroyer un contrat à AXIA services, au montant de 386 593,61 \$ (taxes incluses), pour assurer l'accueil, la surveillance, l'entretien et la gestion de l'occupation des locaux du Centre récréatif Rivière-des-Prairies, situé au 7650, boulevard Maurice-Duplessis à Montréal, pour la période du 1<sup>er</sup> mai 2017 au 30 avril 2019, et ce conformément aux documents d'appel d'offres et à la soumission déposée numéro 17-15808 (2 soumissionnaires);

D'autoriser une dépense de 386 593.61 \$ à cet effet;

D'autoriser le virement de crédit à cet effet;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

20.01 1174561001

---

**CA17 30 04 0100**

**OCTROI CONTRAT - ETHNOSCOPI INC - SERVICES PROFESSIONNELS EN ARCHÉOLOGIE - SITE DE LA PLAGE DE L'EST - AUTORISATION DE DÉPENSE - APPEL D'OFFRES PRO-PARC-17-05 (1 SOUMISSIONNAIRE).**

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par monsieur le conseiller Manuel Guedes

et unanimement résolu :

D'autoriser une dépense maximale de 95 170,68 \$, taxes et contingences incluses pour des services professionnels en archéologie sur le site de la plage de l'Est;

D'octroyer un contrat à la firme Ethnoscop inc. au montant de 95 170,68 \$, taxes incluse et incidences incluses;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Ce contrat sera financé à 100 % par l'arrondissement.

ADOPTÉ

20.02 1172726004

---

**CA17 30 04 0101**

**CONCLUSION - CONTRAT-CADRE - SERVICES PROFESSIONNELS - CARACTÉRISATION ENVIRONNEMENTALE DES SOLS - ÉVALUATION STRUCTURALE DE CHAUSSÉE SOUPLE ET CONCEPTION DE CHAUSSÉE - DURÉE D'UNE ANNÉE - AUTORISATION DE DÉPENSE MAXIMALE**

**- APPEL D'OFFRES PUBLIC PRO-ING17-03 (4 SOUMISSIONNAIRES) - APPROBATION DES PROJETS DE CONVENTION - GROUPE ABS ET LES CONSULTANTS SM INC.**

Il est proposé par monsieur le conseiller Manuel Guedes

appuyé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

D'accorder un contrat-cadre, d'une durée d'un an pour des services professionnels de caractérisation environnementale des sols et conception de chaussées d'une durée d'une année, au montant maximal de 608 148,76 \$, taxes incluses, comportant deux sous-contrat;

D'approuver le projet de convention de services professionnels par lequel les firmes ci-après désignées, Groupe ABS et Les Consultants SM inc., ayant obtenu le plus haut pointage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles les services professionnels requis à cette fin pour la somme maximale de 608 148,76 \$, taxes incluses, conformément aux documents d'appel d'offres public no PRO-ING17-03 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

D'autoriser les dépenses pour les différents mandats soumis conformément aux règles de délégation administrative en vigueur et applicables aux contrats cadres, tel que le prévoit notamment l'article 15.1 du règlement numéro RCA08-30029, tel que modifié et, le cas échéant, conformément au règlement RCE02-004 (et ses modifications) de la ville-centre;

D'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets de l'arrondissement et des services corporatifs et ce, au rythme des besoins à combler.

ADOPTÉ

20.03 1172726011

---

**CA17 30 04 0102**

**AUTORISATION - DÉPENSE ADDITIONNELLE - MODIFICATION - CONTRAT OCTROYÉ - LES ENTREPRISES DANIEL ROBERT INC. - TRAVAUX DE PLANTATION ET D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER - PARACHÈVEMENT DU BOULEVARD MAURICE-DUPLESSIS - AUGMENTATION DE LA VALEUR TOTALE DU CONTRAT.**

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par monsieur le conseiller Manuel Guedes

et unanimement résolu :

D'autoriser une dépense additionnelle de 52 487,68 \$ taxes incluses, au contrat ratifié par le conseil d'arrondissement à Les Entreprises Daniel Robert inc., et augmenter la valeur totale du contrat de 898 752,45 \$ à 951 240,13 \$, taxes incluses, pour des travaux de plantation et d'aménagement pour le parachèvement du boulevard Maurice-Duplessis;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera financée à 100 % par la Direction des Infrastructures du Service des infrastructures, de la Voirie et des Transports.

ADOPTÉ

20.04 1152726021

---

**20.05 VACANT**

---

**20.06 VACANT**

---

**CA17 30 04 0103**

**APPROBATION - ENTENTE - ASSOCIATION DES COMMERÇANTS ET DES PROFESSIONNELS DU VIEUX-POINTE-AUX-TREMBLES - OCTROI D'UNE CONTRIBUTION FINANCIÈRE - RÉALISATION - PLAN D'ACTION 2016-2017 - REVITALISATION ET DYNAMISME ÉCONOMIQUE DU VIEUX-POINTE-AUX-TREMBLES - AUTORISATION DE VIREMENT DE CRÉDIT.**

**La mairesse Chantal Rouleau déclare son intérêt et se retire des délibérations.**

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

D'approuver l'entente avec l'Association des commerçants et des professionnels du Vieux-Pointe-aux-Trembles pour l'année 2017;

D'octroyer une contribution financière de 17 500 \$ pour l'année 2017, non récurrente, afin de réaliser l'année 2017 de son plan d'action 2016-2017 destiné à contribuer à la revitalisation et au dynamisme économique du Vieux-Pointe-aux-Trembles;

D'autoriser le virement de crédit de 17 500 \$ à cette fin.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

20.07 1171528001

---

**La mairesse revient à la table des délibérations.**

---

**CA17 30 04 0104**

**APPROBATION - ENTENTE - MARCHÉS PUBLICS DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES - RÉALISATION D'UNE OFFRE DE MARCHÉS PUBLICS DANS L'ARRONDISSEMENT - ANNÉE 2017 - ÉDICTION D'ORDONNANCES - OCTROI - CONTRIBUTION FINANCIÈRE.**

**La mairesse Chantal Rouleau déclare son intérêt et se retire des délibérations.**

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

D'approuver l'entente avec l'organisme « Marchés publics de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles », pour la tenue d'un marché public pour l'année 2017.

D'édicter, en vertu du Règlement sur les marchés publics (R.R.V.M., chapitre M-2, article 13, paragr. 1° et 4°) l'ordonnance numéro OCA17-(M-2)-001 jointe à la présente, permettant l'établissement d'un marché public dans le quartier de Pointe-aux-Trembles sur le site, aux dates et aux heures identifiées dans ladite ordonnance.

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20), l'ordonnance numéro OCA17-(B-3)-001 jointe à la présente, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur sur les sites, aux dates et aux heures identifiés dans ladite ordonnance.

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, article 8), l'ordonnance numéro OCA17-(P-1)-001 jointe à la présente, permettant de vendre des articles promotionnels reliés à cet événement, de la nourriture et des boissons alcooliques ou non, ainsi que de consommer des boissons alcooliques sur le site, aux dates et aux heures identifiées dans ladite ordonnance.

D'édicter, en vertu du Règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-Z01, tel qu'amendé (article 315)), l'ordonnance numéro OCA17-(RCA09-Z01)-001

jointe à la présente, permettant l'installation de bannières et de fanions portant le nom de l'événement et des partenaires sur le site, aux dates et aux heures identifiées dans ladite ordonnance.

D'octroyer une contribution financière de 32 500 \$ (taxes incluses) à cet organisme pour l'année 2017.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social ou son représentant, à signer le permis "Autorisation de présentation d'un événement sur le domaine public".

ADOPTÉ

20.08 1174561003

---

**La mairesse revient à la table des délibérations.**

---

**CA17 30 04 0105**

**RECONDUCTION - ENTENTE - CLUB GYMNACENTRE INC. - DURÉE D'UN AN - OCTROI - CONTRIBUTION FINANCIÈRE - PROGRAMME « CLUB SPORTIF ET ACTIVITÉS PHYSIQUES ».**

Il est proposé par monsieur le conseiller Manuel Guedes

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

D'approuver l'entente de prolongation d'un an de la convention de partenariat (CA13 3010 0381) avec le Club Gymnacentre inc.

D'octroyer une contribution financière de 18 996 \$ pour l'année 2017 pour la réalisation d'activités dans le cadre du programme Club sportif et activités physiques.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100% par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

20.09 1131790010

---

**CA17 30 04 0106**

**RECONDUCTION - QUATRE CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES - RÉALISATION DE PROJETS JUSQU'AU 31 MARS 2018 - ENTENTE ADMINISTRATIVE SUR LA GESTION DU FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES, AU TITRE DES ALLIANCES POUR LA SOLIDARITÉ (VILLE-MTESS 2013-2018) - APPROBATION - ADDENDAS DE CONVENTION.**

Il est proposé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

D'accorder un soutien financier totalisant la somme de 195 637 \$ aux organismes ci-après désignés, pour la période et le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales au titre des Alliances pour la solidarité (Ville—MTESS 2013-2018) :

**Organisme**

**Projet et Période**

**Montant**

Société Ressources-Loisirs de Pointe-aux-Trembles	Regroupement des organismes intervenant aux HLM Séguin, du 1er avril 2017 au 31 mars 2018	75 000 \$
Accueil aux immigrants de l'Est de Montréal	Intégration- familles, du 1er avril 2017 au 31 mars 2018	15 439 \$
Équipe RDP	Soutien aux enfants des familles vulnérables de Rivière-des-Prairies, du 3 avril 2017 au 31 décembre 2017	42 198 \$
Centre de promotion communautaire le Phare inc.	« Unis » (Unique-Novateur-Inédit et Solidaire), du 3 avril 2017 au 30 mars 2018	63 000 \$

D'approuver les quatre addendas de convention avec ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

ADOPTÉ

20.10 1165313001

---

#### CA17 30 04 0107

**RECONDUCTION - CONTRIBUTION FINANCIÈRE - CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE DE RIVIÈRE DES-PRAIRIES - RÉALISATION DE PROJETS DE LUTTE À LA PAUVRETÉ ET D'EXCLUSION SOCIALE - ANNÉE 2017 - ENTENTE ADMINISTRATIVE SUR LA GESTION DU FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES, AU TITRE DES ALLIANCES POUR LA SOLIDARITÉ (VILLE-MTESS 2013-2018) - APPROBATION - ADDENDA DE CONVENTION.**

Il est proposé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

D'autoriser la reconduction de la contribution financière de 16 380 \$ pour l'année 2017 dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, au titre des Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2018).

D'approuver l'addenda de la convention avec la Corporation de développement communautaire de Rivière-des-Prairies.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne la lutte à la pauvreté qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales, dans certaines agglomérations.

ADOPTÉ

20.11 1165313005

---

#### CA17 30 04 0108

**RECONDUCTION - CONTRIBUTION FINANCIÈRE - CDC DE LA POINTE - RÉGION EST DE MONTRÉAL - RÉALISATION DE PROJETS DE LUTTE À LA PAUVRETÉ ET D'EXCLUSION SOCIALE - ANNÉE 2017 - ENTENTE ADMINISTRATIVE SUR LA GESTION DU FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES, AU TITRE DES ALLIANCES POUR LA SOLIDARITÉ (VILLE-MTESS 2013-2018) - APPROBATION - ADDENDA DE CONVENTION.**

Il est proposé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

D'autoriser la reconduction de la contribution financière de 16 380 \$ pour l'année 2017 dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, au titre des Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2018).

D'approuver l'addenda de la convention avec la CDC de la Pointe, Région Est de Montréal.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne la lutte à la pauvreté qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales, dans certaines agglomérations.

ADOPTÉ

20.12 1165313004

---

**CA17 30 04 0109**

**MODIFICATION - BAIL - TERRAIN LOUÉ DE L'ÉCOLE DANIEL-JOHNSON DE LA COMMISSION SCOLAIRE DE LA POINTE-DE-L'ÎLE**

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

D'autoriser la signature d'une convention modifiant le bail liant la Ville de Montréal (arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles) avec la Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île, de manière à fixer la date de fin au 30 juin 2022, et d'en autoriser sa signature par la mairesse, madame Chantal Rouleau ainsi que par le secrétaire de l'arrondissement.

ADOPTÉ

20.13 1171346001

---

**CA17 30 04 0110**

**ADOPTION - ENTENTE - MODIFIANT LE PROTOCOLE D'ENTENTE GÉNÉRAL ENTRE LA VILLE DE MONTRÉAL ET LA COMMISSION SCOLAIRE DE LA POINTE-DE-L'ÎLE - UTILISATION DE TERRAINS SPORTIFS ET DE LOISIRS.**

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

Adopter les modifications au *Protocole d'entente général* convenue avec la Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île, telles que présentées;

De fixer la durée d'échéance de celui-ci au 30 juin 2022;

D'autoriser la signature de cette entente modificative par la mairesse, Mme Chantal Rouleau et le secrétaire d'arrondissement;

D'autoriser une dépense annuelle de 196 500 \$, taxes incluses, plus les coûts d'indexation à venir à compter de juillet 2018, jusqu'en juin 2022.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100% par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

20.14 1121652003

---

**CA17 30 04 0111**

**DÉPÔT - DÉCISION - INSPECTEUR GÉNÉRAL DE MONTRÉAL - RÉSILIATION - CONTRAT OCTROYÉ - LOCATION DE REMORQUEUSES AVEC OPÉRATEURS LORS D'OPÉRATIONS DE DÉNEIGEMENT - EXCAVATION ANJOU - APPEL D'OFFRES 16-15650.**

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

De prendre acte de la décision de l'inspecteur général de la Ville de Montréal, datée du 23 mars 2017, relativement à la résiliation notamment du contrat de location de remorqueuse avec opérateurs lors d'opérations de déneigement à l'entreprise Excavation Anjou inc., octroyé par le CA, lors de sa séance du 15 décembre 2016.

Le tout, conformément à l'article 57.1.10 de la Charte de la Ville de Montréal.

ADOPTÉ

20.15 1176951015

---

**CA17 30 04 0112**

**OCTROI - CONTRIBUTION FINANCIÈRE NON-RÉCURRENTE - ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE DÉFENSE DES DROITS DES RETRAITÉS DE LA POINTE DE L'ÎLE DE MONTRÉAL - PROJET AINÉS ACTIFS À VÉLO 2017 - AUTORISATION DE DÉPENSES.**

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

D'octroyer une contribution financière non-récurrente au montant de 7 500 \$ à l'Association québécoise de défense des droits des retraités de la Pointe-de-l'île de Montréal pour son projet Aînés actifs à vélo 2017.

ADOPTÉ

20.16 1171346002

---

**CA17 30 04 0113**

**OCTROI - CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES - ORGANISMES - CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES - ASSOCIATION DU BASEBALL AMATEUR DE POINTE-AUX-TREMBLES - L'ART-RIVÉ CENTRE DE JOUR DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES - CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE DE POINTE-AUX-TREMBLES - ORGANISATION DE LEURS ACTIVITÉS RESPECTIVES.**

Il est proposé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

D'accorder une contribution financière aux organismes suivants:

- 250 \$ au Club de patinage artistique de Rivière-des-Prairies, pour l'organisation de sa Revue sur glace qui se tiendra les 31 mars, 1<sup>er</sup> et 2 avril 2017;
- 450 \$ à l'Association de baseball amateur de Pointe-aux-Trembles, pour la conception d'une banderole en canevas durant les événements de l'Association (tournois, etc.);

- 250 \$ à l'organisme "Art-Rivé", centre de jour de Rivière-des-Prairies, pour l'organisation d'une exposition en santé mentale présentée par Les Impatients de Montréal, L'Alternative, centre de jour en santé mentale et L'Art-Rivé dans le cadre de la Semaine nationale de la santé mentale en collaboration avec La maison de la culture et le CIUSS de l'Est-de-l'île-de-Montréal;
- 250 \$ au Club de patinage artistique de Pointe-aux-Trembles, pour l'organisation de sa Revue sur glace qui se tiendra le 31 mars, 1<sup>er</sup> et 2 avril 2017.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense est assumée à 100 % par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

30.01 1176951012

---

**CA17 30 04 0114**

**OCTROI - CONTRIBUTION - FONDATION LOLA - OCTROI DE BOURSES D'EXCELLENCE AUX ATHLÈTES DE L'ARRONDISSEMENT**

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

D'octroyer une contribution financière de 550 \$ à la Fondation Lola, afin de permettre à l'organisme d'octroyer de bourses d'études à des jeunes athlètes féminines de l'arrondissement;

D'autoriser le virement de crédit à cette fin;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

30.02 1176951011

---

**CA17 30 04 0115**

**DÉPÔT - PROCÈS-VERBAL - COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

DE prendre acte du dépôt du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles pour la séance du 10 février 2017.

ADOPTÉ

30.03

---

**CA17 30 04 0116**

**DÉPÔT - PROCÈS-VERBAL - COMITÉ DE CIRCULATION**

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

DE prendre acte du dépôt du procès-verbal du comité de circulation de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles pour la séance du 16 novembre 2016.

ADOPTÉ

30.04

---

**CA17 30 04 0117**

**DÉPÔT - RAPPORTS DE DÉCISIONS DÉLÉGUÉES - MOUVEMENTS DE PERSONNEL - RESSOURCES FINANCIÈRES - DÉPÔT - VIREMENTS DE CRÉDITS ENTRE ACTIVITÉS - - DÉPÔT - LISTE DES TRANSACTIONS SANS BON DE COMMANDE**

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

D'accuser réception des rapports de décisions déléguées de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles en matière de mouvements de personnel pour la période du mois de février 2017 et en matière de ressources financières pour la période du 28 janvier au 24 février 2017.

D'accuser réception du dépôt des virements de crédits entre activités, pour la période du mois de février 2017 et dépôt de la liste des transactions sans bon de commande effectuées pour la période du mois de février 2017.

ADOPTÉ

30.05 1174230004

---

**CA17 30 04 0118**

**OFFRIR - SERVICE DES INFRASTRUCTURES, DE LA VOIRIE ET DES TRANSPORTS - ARTICLE 85 DE LA CHARTE DE LA VILLE DE MONTRÉAL, - ASSUMER LA RESPONSABILITÉ DES PROGRAMMES DE RÉFECTION ROUTIÈRE, COMPLÉMENTAIRE DE PLANAGE ET REVÊTEMENT, DE RÉAMÉNAGEMENT GÉOMÉTRIQUE - BOULEVARD GOUIN ENTRE LA RUE OZIAS-LEDUC ET LA RUE SHERBROOKE EST - ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES - AUTORISATION DE DÉPENSE EN MAIN D'ŒUVRE - PTI DE LA VILLE CENTRE - VIREMENT DE CRÉDIT.**

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

D'offrir au Service des infrastructures, de la voirie et des transports, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, d'assumer la responsabilité des Programmes de réfection routière, complémentaire de planage et revêtement, de Réaménagement géométrique du boul. Gouin entre l'avenue rue Ozias-Leduc et la rue Sherbrooke Est pour l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, autoriser une dépense de 220 000\$ en main d'œuvre à même le Programme triennal d'immobilisation de la ville centre et un virement de crédit vers l'Arrondissement à cet effet;

Le tout, conditionnel à l'approbation du Service des infrastructures, de la voirie et des transports.

ADOPTÉ

30.06 1171652001

---

**CA17 30 04 0119**

**ADOPTION - PREMIER PROJET - RÉOLUTION NUMÉRO PP-110 INTITULÉE « PROJET PARTICULIER VISANT À PERMETTRE LA CONSTRUCTION ET L'OCCUPATION D'UN BÂTIMENT MIXTE COMPORTANT 36 UNITÉS D'HABITATION, SUR QUATRE (4) ÉTAGES, AU 8900, BOULEVARD MAURICE DUPLESSIS - DISTRICT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES »**

Il est proposé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

appuyé par monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

D'adopter le premier projet de la résolution numéro PP-110 intitulé : « Projet particulier visant à permettre la construction et l'occupation d'un bâtiment résidentiel et commercial comportant trente-six (36) unités d'habitation, sur quatre (4) étages, situé au 8900, boulevard Maurice-Duplessis, dans le district de Rivière-des-Prairies. ».

QUE ce projet de résolution soit soumis, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, à une assemblée publique de consultation le 25 avril 2017, au Centre communautaire RDP, située au 9140, boulevard Perras, grande salle communautaire au sous-sol.

ADOPTÉ

40.01 1176425008

---

**CA17 30 04 0120**

**DÉPÔT - PROCÈS-VERBAL -ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION - 30 MARS 2017 - PROJET DE RÉOLUTION - PP-109 - « PROJET PARTICULIER VISANT À PERMETTRE L'OCCUPATION À DES FINS DE DÉBIT DE BOISSON COMME USAGE COMPLÉMENTAIRE À UN USAGE DE CENTRE D'ACTIVITÉ PHYSIQUE POUR UN BÂTIMENT COMMERCIAL SIS AU 7515, BOULEVARD HENRI-BOURASSA EST- DISTRICT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES » - LOT 1 058 515**

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

DE prendre acte du dépôt du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 30 mars 2017, relativement au projet de résolution numéro PP-109 intitulé « Projet particulier visant à permettre l'occupation à des fins de débit de boisson comme usage complémentaire à un usage de centre d'activité physique pour un bâtiment commercial sis au 7515, boulevard Henri-Bourassa est- District de Rivière-des-Prairies »

ADOPTÉ

40.02 1176425005

---

**CA17 30 04 0121**

**DÉPÔT - PROCÈS-VERBAL - ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION - 30 MARS 2017 - PROJET DE RÈGLEMENT - RCA09-Z01-029 - « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE DE L'ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES (RCA09-Z01, TEL QUE MODIFIÉ) DONT L'OBJET CONCERNE DIVERSES DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES (OMNIBUS) ».**

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

DE prendre acte du dépôt du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 30 mars 2017, relativement au projet de règlement numéro RCA09-Z01-029 intitulé « Règlement modifiant le Règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (RCA09-Z01, tel que modifié) dont l'objet concerne diverses dispositions réglementaires (omnibus) ».

ADOPTÉ

40.03 1176425006

---

**CA17 30 04 0122**

**DÉPÔT - PROCÈS-VERBAL - ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION - 30 MARS 2017 - PROJET DE RÈGLEMENT - RCA09-PIIA01-004 - « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE DE L'ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES (RCA09-PIIA01, TEL QUE MODIFIÉ) DONT L'OBJET CONCERNE DIVERSES DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES (OMNIBUS) ».**

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

DE prendre acte du dépôt du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 30 mars 2017, relativement au projet de règlement numéro RCA09-PIIA01-004 intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (RCA09-PIIA01, tel que modifié) dont l'objet concerne diverses dispositions réglementaires (omnibus) ».

ADOPTÉ

40.04 1176425007

---

**CA17 30 04 0123**

**ADOPTION - SECOND PROJET - RÉOLUTION NUMÉRO PP-109 INTITULÉE « PROJET PARTICULIER VISANT À PERMETTRE L'OCCUPATION À DES FINS DE DÉBIT DE BOISSON COMME USAGE COMPLÉMENTAIRE À UN USAGE DE CENTRE D'ACTIVITÉ PHYSIQUE POUR UN BÂTIMENT COMMERCIAL SIS AU 7515, BOULEVARD HENRI-BOURASSA EST- DISTRICT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES », SUR LE LOT 1 058 515 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE MONTRÉAL.**

Il est proposé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

appuyé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

D'adopter le second projet de la Résolution numéro PP-109 intitulée « Projet particulier d'occupation visant à autoriser, comme usage complémentaire à l'usage « Centre d'activité physique », l'occupation à des fins de débit de boisson d'une partie d'un bâtiment commercial situé au 7515, boulevard Henri-Bourassa Est, district de Rivière-des-Prairies » sur le lot 1 058 515 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

ADOPTÉ

40.05 1176425005

---

**CA17 30 04 0124**

**ADOPTION - SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO RCA09-Z01-029 INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE DE L'ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES (RCA09-Z01, TEL QUE MODIFIÉ) DONT L'OBJET CONCERNE DIVERSES DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES (OMNIBUS) »**

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par monsieur le conseiller Manuel Guedes

et unanimement résolu :

D'adopter, le second projet de règlement numéro RCA09-Z01-029 intitulé : « Règlement modifiant le règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (RCA09-Z01, tel que modifié) dont l'objet concerne diverses dispositions réglementaires (omnibus) ».

ADOPTÉ

40.06 1176425006

---

**CA17 30 04 0125**

**ADOPTION - RÈGLEMENT NUMÉRO RCA09-PIIA01-004 INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE DE L'ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES (RCA09-PIIA01, TEL QUE MODIFIÉ) DONT L'OBJET CONCERNE DIVERSES DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES (OMNIBUS) »**

CONSIDÉRANT QUE l'article 113 la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1) ainsi que l'article 131 de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ, c. C-11.4) permettent au conseil d'arrondissement de régir l'aménagement et l'occupation du territoire;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public que certaines dispositions du Règlement sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA09-PIIA01), tel que modifié [ci-après « le Règlement sur les PIIA »], de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles RCA09-PIIA01, soit revues, harmonisées et actualisées;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du conseil d'arrondissement du 14 mars 2017;

CONSIDÉRANT l'adoption d'un projet de règlement le 14 mars 2017 et la tenue d'une assemblée publique de consultation le 30 mars 2017;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil d'arrondissement déclarent avoir reçu le projet de règlement au moins deux jours juridiques avant la tenue de la séance, l'avoir lu et renoncé à sa lecture;

Il est proposé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

D'adopter, le règlement numéro RCA09-PIIA01-004 intitulé : « Règlement modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (RCA09-PIIA01, tel qu'amendé), dont l'objet concerne diverses dispositions réglementaires (omnibus) ».

ADOPTÉ

40.07 1176425007

---

**CA17 30 04 0126**

**ADOPTION - RÈGLEMENT RCA09-Z01-028 INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO RCA09-Z01 TEL QUE MODIFIÉ, DE MANIÈRE À AGRANDIR LA ZONE 049 À MÊME LA ZONE 031 ».**

CONSIDÉRANT QUE l'article 113 la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ c. A-19.1) permet au conseil d'une municipalité de diviser le territoire en zones et de spécifier, pour chaque zone, les normes de zonage qui sont autorisées;

CONSIDÉRANT que l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles exerce les compétences de la Ville de Montréal, conformément à l'article 131 de sa charte;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles de modifier son plan de zonage de manière à agrandir une zone à même une zone adjacente.

CONSIDÉRANT QUE les dispositions du présent règlement sont susceptibles d'approbation référendaire;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du conseil d'arrondissement du 7 février 2017;

CONSIDÉRANT l'adoption du premier projet de règlement le 7 février 2017 ainsi que l'adoption d'un second projet de règlement le 14 mars 2017, suite à la tenue d'une l'assemblée publique de consultation tenue le 8 mars 2017;

CONSIDÉRANT QU'aucune demande d'approbation référendaire de la part des personnes intéressées à ce règlement n'a été reçue à l'arrondissement en temps opportun;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil d'arrondissement déclarent avoir lu ce projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

D'adopter le règlement numéro RCA09-Z01-028 intitulé « Règlement modifiant le Règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-Z01, tel que modifié) afin d'agrandir la zone 049 à même la zone 031 » dans le district de La Pointe-aux-Prairies.

ADOPTÉ

40.08 1166425013

---

#### CA17 30 04 0127

**ADOPTION - RÉOLUTION NUMÉRO PP-107 INTITULÉE « PROJET PARTICULIER VISANT À PERMETTRE LA CONSTRUCTION ET L'OCCUPATION D'UN BÂTIMENT COMMERCIAL, AINSI QUE L'OCCUPATION DU TERRAIN À DES FINS COMMERCIALES, AU 8333, BOULEVARD HENRI-BOURASSA EST, SUR LE LOT PORTANT LE NUMÉRO 1 616 428 - DISTRICT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES »**

CONSIDÉRANT QUE l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles dispose d'un règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA03-11009);

CONSIDÉRANT QUE le requérant demande à être autorisé pour utiliser certains usages commerciaux à l'intérieur et à l'extérieur du bâtiment projeté au 8333, boulevard Henri-Bourassa Est, dans le district de Rivière-des-Prairies;

CONSIDÉRANT QUE ce projet nécessite une modification au zonage en vigueur;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles et de ses contribuables de donner suite à cette demande;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT l'adoption d'un premier projet de résolution le 7 février 2017 ainsi que l'adoption d'un second projet de résolution le 14 mars 2017 et de l'assemblée publique de consultation tenue le 8 mars 2017;

CONSIDÉRANT QU'aucune signature pour une demande d'approbation référendaire n'a été reçu à l'arrondissement de la part des personnes intéressées à ce projet particulier;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil d'arrondissement déclarent avoir lu ce projet de résolution et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

D'adopter la résolution numéro PP-107 intitulée « Projet particulier visant à permettre la construction et l'occupation d'un bâtiment commercial, ainsi que l'occupation d'un terrain commercial pour le site situé au

8333, boulevard Henri-Bourassa Est, sur le lot portant le numéro 1 616 428 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans le district de Rivière-des-Prairies. »

ADOPTÉ

40.09 1163469006

---

**CA17 30 04 0128**

**DÉROGATIONS MINEURES - 12085, RUE RENÉ-LÉVESQUE**

La mairesse d'arrondissement, madame Chantal Rouleau, invite les personnes présentes à formuler toute question ou commentaire relativement à cette demande de dérogation mineure. Aucune personne ne manifeste l'intention d'intervenir.

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 10 mars 2017, il est recommandé :

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

D'approuver la demande de dérogations mineures quant à l'article 88 du Règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles (RCA09-Z01), relativement à la marge de recul avant principale et la marge de recul avant secondaire d'un bâtiment commercial situé au 12085, rue René-Lévesque, dans le district de Pointe-aux-Trembles, le tout, tel qu'illustré sur le certificat de localisation préparé par l'arpenteur-géomètre, monsieur Gilles Dupont, en date du 9 janvier 2017, minute 35353.

- Permettre une marge de recul avant principale minimale de 3,43 mètres (au point du bâtiment le plus rapproché du domaine public), au lieu de 7,5 mètres (article 88 du Règlement de zonage RCA09-Z01);
- permettre une marge de recul avant secondaire minimale de 4,42 mètres (au point du bâtiment le plus rapproché du domaine public), au lieu de 6 mètres (article 88 du Règlement de zonage RCA09-Z01).

Il est à noter que tout éventuel projet d'agrandissement devra se conformer aux marges de recul minimales en vigueur au moment du dépôt de la demande.

ADOPTÉ

40.10 1175270001

---

**CA17 30 04 0129**

**DÉROGATIONS MINEURES - 10523-27-31-35-39-43-47-51-55-59, RUE BEAUMARCHAIS**

La mairesse d'arrondissement, madame Chantal Rouleau, invite les personnes présentes à formuler toute question ou commentaire relativement à cette demande de dérogation mineure. Aucune personne ne manifeste l'intention d'intervenir.

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 10 mars 2017;

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par monsieur le conseiller Manuel Guedes

et unanimement résolu :

D'approuver la demande de dérogation mineure quant à l'article 366 du Règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (RCA09-Z01, tel que modifié), relativement à la hauteur d'un mur de soutènement se trouvant derrière un groupe de bâtiments

unifamiliaux situés aux 10523-27-31-35-39-43-47-51-55-59, rue Beaumarchais, dans le district de La Pointe-aux-Prairies. L'emplacement du mur est illustré sur les certificats de localisation préparés par l'arpenteur-géomètre, monsieur Jean Lamarche, en 2011, minutes 23115, 23116, 23502, 23503, 23602, 23603, 23677, 23678, 24294 et 24295. Le mur est présenté sur les photos prises par un inspecteur du cadre bâti, en date du 28 novembre 2011 et du 10 juin 2013.

- Permettre un mur de soutènement ayant une hauteur maximale de 2,45 mètres sur sa face nord-ouest (pour les lots 4 523 763, 4 523 764, 4 523 765, 4 523 766, 4 523 769, 4 523 770, 4 523 771 et 4 523 772), plutôt que de 2 mètres, tel que prescrit à l'article 366 du Règlement de zonage RCA09-Z01.
- Permettre un mur de soutènement ayant une hauteur maximale de 3,05 mètres sur sa face nord-ouest (pour les lots 4 523 767 et 4 523 768), plutôt que de 2 mètres, tel que prescrit à l'article 366 du Règlement de zonage RCA09-Z01.

ADOPTÉ

40.11 1175270002

---

**CA17 30 04 0130**

**PIIA - 1300, BOULEVARD SAINT-JEAN-BAPTISTE**

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 10 mars 2017;

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

D'approuver la demande d'approbation, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) conformément à l'article 166 de la section 24 du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-PIIA01), d'une enseigne commerciale pour une entreprise située au 1300, boulevard Saint-Jean-Baptiste, sur le lot 5 646 829, dans le district de Pointe-aux-Trembles. Le tout, tel qu'illustré sur les plans déposés et estampillés par la Direction du développement du territoire et études techniques, en date du 13 février 2017.

ADOPTÉ

40.12 1170826001

---

**CA17 30 04 0131**

**PIIA - 8333, BOULEVARD HENRI-BOURASSA EST**

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 10 mars 2017;

Il est proposé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

appuyé par monsieur le conseiller Manuel Guedes

et unanimement résolu :

D'approuver, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) conformément à l'article 13 de Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA03-11009), de même qu'à l'article 130 de la section 18 du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-PIIA01), les plans relatifs à l'implantation, à l'architecture et à l'aménagement du terrain dans le cadre d'un projet de construction et d'occupation d'un bâtiment commercial, ainsi que l'occupation d'un terrain à des fins commerciales, autorisé par la résolution sur le projet particulier

numéro PP-107, projeté au 8333, boulevard Henri-Bourassa Est, sur le lot portant le numéro 1 616 428 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans le district de Rivière-des-Prairies.

L'apparence du bâtiment est illustrée sur la perspective et les élévations déposées et estampillées par la Direction du développement du territoire et études techniques, en date du 9 novembre 2016.

Les matériaux et les couleurs retenus sont :

<b>Matériaux</b>	<b>Élément architectural</b>	<b>Compagnie</b>	<b>Couleur / Modèle</b>
Pierre	Façade	Techo-Bloc	Nickel / Ganitex
Pierre	Façade	Techo-Bloc	Charbon / Ganitex
Revêtement métallique	Murs latéraux et arrière	Vicwest	Fusain / Corrugué 7/8"
Panneau pré-isolé	Murs latéraux et arrière	Norex	Blanc os
Acier	Portes de garage	-----	Fusain
Aluminium	Fascias, Soffites, solin, cadres des portes et fenêtres	Prevost	Fusain
Membrane élastomère en caoutchouc	Toiture	EcoWhite	Blanc

Sur approbation de la Direction du développement du territoire et études techniques, des matériaux de qualité supérieure et des couleurs équivalents peuvent être utilisés.

L'implantation est illustrée sur le *plan projet d'implantation* préparé par l'arpenteur-géomètre, monsieur Fabien Grutman, en date du 11 janvier 2017, minute 41761.

L'aménagement du terrain de même que les espaces dédiés à l'entreposage, à la circulation des camions et au chargement/déchargement sont illustrés sur les plans soumis et estampillés par la Direction du développement du territoire et études techniques, en date du 9 novembre 2016.

Le tout, relativement à la demande de permis de construction portant le numéro 3000917722.

ADOPTÉ

40.13 1173469004

---

#### CA17 30 04 0132

### **ÉDICTION - ORDONNANCE NUMÉRO OCA17-(C-4.1)-002 - INSTALLATION - ZONE DE DÉBARCADÈRE À L'USAGE DES PERSONNES HANDICAPÉES, FACE AU 12160, 27E AVENUE ET MODIFICATION À LA RÉGLEMENTATION DE STATIONNEMENT AUX ABORDS DE L'ÉCOLE DENISE-PELLETIER SUR LES RUES DUBERGER, 27E AVENUE ET ANDRÉ-AMPÈRE**

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

D'édicter, par l'ordonnance OCA17-(C-4.1)-002 :

Sur la 27e Avenue, côté ouest, entre les rues Duberger et André-Ampère

- Installer une zone de stationnement limité à 15 minutes de 8 h à 9 h et de 15 h à 16 h du lundi au vendredi, de septembre à juin, sur une distance de 19 mètres, immédiatement au sud de la rue Duberger;
- Retirer la zone de stationnement interdit de 8 h à 17 h, jours d'école, face à la sortie des élèves de l'école, porte no.2;
- Installer une zone d'arrêt interdit de 7 h à 18 h, du lundi au vendredi, de septembre à juin, sur une distance de 33 mètres vers le sud, 29 mètres au sud de la rue Duberger;
- Retirer la zone de stationnement interdit de 8 h à 17 h, jours d'école, avec panneau "débarcadère autobus scolaires", face au service de garde;
- Installer une zone de débarcadère réservée en tout temps pour personnes handicapées, sur une distance de 14 mètres vers le sud, 62 mètres au sud de la rue Duberger;
- Retirer la zone de stationnement interdit de 8 h à 22 h 30 en face du parc Albéric-Bourgeois;

- Installer une zone de stationnement limité à 15 minutes de 8 h à 9 h et de 15 h à 16 h du lundi au vendredi, de septembre à juin, sur une distance de 42 mètres vers le nord, 28 mètres au nord de l'avenue André-Ampère;
- De conserver en place toute autre réglementation en vigueur.

Sur la rue Duberger, côté sud, entre la 25e et la 27e Avenue

- Retirer la zone de stationnement interdit de 8 h à 17 h, jours d'école, située immédiatement à l'ouest de la 27e Avenue;
- Installer une zone d'arrêt interdit «excepté autobus scolaire» de 8 h à 16 h, du lundi au vendredi, de septembre à juin, sur une distance de 63 mètres, immédiatement à l'ouest de la 27e Avenue;
- Installer une zone de stationnement limité à 15 minutes de 8 h à 9 h du lundi au vendredi, de septembre à juin, immédiatement à l'est de la 25e Avenue;
- De conserver en place toute autre réglementation en vigueur.

Sur l'avenue André-Ampère, côté nord, entre la 25e et la 27e Avenue

- Réduire la zone de stationnement interdit de 8 h à 22 h 30, à une distance de 39 mètres, débutant à 42 mètres à l'ouest de la 27e Avenue;
- De conserver en place toute autre réglementation en vigueur.

ADOPTÉ

40.14 1175938001

---

**CA17 30 04 0133**

**ÉDICTION - ORDONNANCE NUMÉRO OCA17-(C-4.1)-003 - ENLÈVEMENT - ZONE DE DÉBARCADÈRE RÉSERVÉE AUX PERSONNES HANDICAPÉES FACE AU 12172, AVENUE CLÉMENT-ADER**

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

D'édicter, par l'ordonnance OCA17-(C-4.1)-003, l'enlèvement de la signalisation délimitant une zone de débarcadère réservée pour personnes handicapées d'une longueur de 6 mètres, en tout temps, face au 12172, avenue Clément-Ader ;

De conserver en place toute autre signalisation existante.

ADOPTÉ

40.15 1112932011

---

**CA17 30 04 0134**

**ATTRIBUTION - TOPONYME - SALLE DES ARBITRES - ARÉNA RODRIGUE-GILBERT**

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 10 mars 2017;

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par madame la mairesse Chantal Rouleau

et unanimement résolu :

De nommer la salle des arbitres située dans l'aréna Rodrigue-Gilbert, sur le lot 1 503 873 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, comme suit : « salle Luc-Lachapelle ».

ADOPTÉ

40.16 1173469003

---

**CA17 30 04 0135**

**TITULARISATION - EMPLOYÉ AUXILIAIRE COL BLEU - MATRICULE 10005810 - PERMANENCE D'EMPLOI**

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

D'entériner la titularisation d'un employé auxiliaire col bleu, matricule 10005810, en vue de la permanence d'emploi dans le cadre du remplacement d'un employé titulaire de la Ville de Montréal pour l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

50.01 1172700004

---

**CA17 30 04 0136**

**LEVÉE - SÉANCE**

À 20 H 42

Il est proposé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

appuyé par monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

QUE la présente séance soit levée.

ADOPTÉ

70.01

---

Je donne mon assentiment et j'appose ma signature aux résolutions contenues dans ce procès-verbal.

Chantal Rouleau  
Mairesse d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 2 mai 2017.

Chantal Rouleau  
Mairesse d'arrondissement

Me Alain R. Roy, LL.M., OMA  
Secrétaire d'arrondissement